

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3725)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE58

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« ainsi que »

le signe :

« , ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la troisième occurrence du mot :

« et »

les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.